

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le 26 OCT. 2022

ID : 074-247400112-20221025-D_2022_94-DE

2022-94 ADMINISTRATION GENERALE/ CANDIDATURE AU LABEL « TERRITOIRE ENGAGE CLIMA

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 25 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 19 octobre 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet – 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaients présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 Absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Claire MEGARD

Date d'affichage : 26 OCT. 2022

OBJET : CANDIDATURE AU LABEL « TERRITOIRE ENGAGE CLIMAT AIR ENERGIE »

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

26 OCT, 2022

ID : 074-247400112-20221025-D_2022_94-DE

2022-94 ADMINISTRATION GENERALE/ CANDIDATURE AU LABEL « TERRITOIRE ENGAGE CLIMAT AIR ENERGIE »

CANDIDATURE AU LABEL « TERRITOIRE ENGAGE CLIMAT AIR ENERGIE »

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles s'est engagée dans la mise en place d'une feuille de route sur la transition écologique.

Dans ce cadre, elle a notamment adhéré au SYANE afin de soutenir la mise en place d'actions de rénovations énergétiques.

La mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial n'est pas une obligation pour les territoires de moins de 20 000 habitants.

Mais dans l'attente de l'atteinte de ce seuil, afin d'organiser la mise en place d'une politique en faveur de la rénovation énergétique, et de bénéficier du soutien de l'ADEME, les services de l'Etat nous ont proposé de candidater au Label « Territoire engagé Climat Air Energie ».

« Territoire Engagé Climat-Air-Énergie » est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique climat-air-énergie de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,
- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Avec le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ associées et la qualité de l'air :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Si la candidature de la CCPC est retenue pour ce label, un accompagnement par un expert extérieur, cofinancé par l'ADEME, permettra de :

- évaluer la performance du management de sa politique climat-air-énergie,
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis, et
- valoriser les actions déjà entreprises.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

26 OCT. 2022

ID : 074-247400112-20221025-D_2022_94-DE

2022-94 ADMINISTRATION GENERALE/ CANDIDATURE AU LABEL « TERRITOIRE ENGAGE CLIMAT AIR ENERGIE »

En adoptant la démarche, la CCPC s'engage à :

- élaborer un plan d'actions climat-air-énergie, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Territoire Engagé Climat-Air-Énergie,
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

Cette démarche s'inscrit sur une durée de 4 ans, avec un coût annuel pour l'accompagnement d'environ 7 500 € par an, avec un cofinancement de la part de l'ADEME de 70 %.

**Le Conseil communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **APPROUVE** la candidature de la CCPC pour la labellisation « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie »
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette candidature
- ➔ **SOLLICITE** la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND

